

FONDATION AFNIC

POUR LA SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

Présentation de la fondation



Statut : Fondation sous égide de la Fondation de France

Champ d'intervention : Vulnérabilité, précarité, culture, éducation et sensibilisation, environnement

Secteurs d'intervention : Tous secteurs à partir du moment où le numérique est utilisé soit pour améliorer le quotidien d'un public vulnérable ou en précarité, soit une fin en soi c'est-à-dire que ce sont des projets qui permettent la montée en compétence des personnes qui, en difficulté avec l'usage du numérique, sont exclues de la société.

Zone d'intervention : Régionale, départementale, locale et nationale

Bénéficiaires des projets soutenus : Toutes personnes précaires et vulnérables (jeunes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, migrantes, réfugiées, détenus, personnes en insertion...)

En 2015, l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération (Afnic), office d'enregistrement de l'extension internet nationale « .fr » et la Fondation de France ont signé une convention visant à créer La Fondation Afnic pour la solidarité numérique. À la fois financeuse et facilitatrice, la Fondation Afnic soutient celles et ceux qui veulent mettre l'internet et ses usages au service d'une société plus inclusive, d'un internet plus solidaire pour faire du numérique un levier d'insertion pour une société plus équitable.

En 8 ans, la Fondation Afnic a soutenu 512 projets pour un peu plus de 10 millions d'euros. Elle s'engage pour le développement d'un internet solidaire selon 3 axes :

- Accompagner les mécanismes de solidarité
- Soutenir les mutations sociétales
- Renforcer la cohésion sociale

Éligibilité des projets

Statut juridique	Association ou structure d'intérêt général à but non lucratif, existant depuis au moins un an
Territoire d'intervention du projet	France
Type de projet soutenu	Des projets qui permettent : <ul style="list-style-type: none">- D'apporter des solutions innovantes aux personnes vulnérables pour rompre l'isolement géographique ou dans le secteur du logement et de l'habitat ;- De contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux ;- D'organiser des ateliers numériques selon 3 axes : prévenir les risques d'internet, sensibiliser aux impacts du numérique sur l'environnement, former les publics précaires et les bénévoles œuvrant pour ce public aux logiciels alternatifs.



Critères de la sélection	<ul style="list-style-type: none">- Le profil, le nombre et l'implication des bénéficiaires du projet,- Le caractère pédagogique du projet avec un potentiel d'essaimage,- La dimension partenariale,- La démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage de connaissances)- L'identification précise de la réalisation finale et la prise en compte de la démarche d'évaluation des résultats
---------------------------------	--

<i>Contexte de l'aide</i>		
Nombre de projets soutenus dans l'année	En 2023, 87 lauréats ont été sélectionnés pour une enveloppe totale de 1 382 690 euros. Le nombre varie chaque année.	
Budget moyen par projet soutenu	27 000 euros (minimum 2 500 euros ; maximum : 80 000 euros)	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	2	1 nouveau dispositif lancé en 2022
Type de dépense	Fonctionnement et investissement, dédiés exclusivement au projet	
Montant des aides	Entre 2500 et 15000 €	Jusqu'à 80 000 €

<i>Accompagnement</i>	
Partenarial	Suivi individualisé, rapport d'avancement et rapport final avec évaluation
Opérationnel	Mise en réseau, mise en commun des réalisations, temps d'échanges sur des thématiques, newsletter et formations gratuites, mise à disposition d'une ressource.

<i>Exemple de projet soutenu</i>
<p>« Le risque environnemental 2.0 »</p> <p>En 2022, le projet intitulé « Le risque environnemental 2.0 » porté par l'association Pompiers sans Frontières a été sélectionné. Il s'agissait de mettre en place et d'animer des ateliers de sensibilisation au risque majeur environnemental en utilisant la réalité virtuelle, permettant ainsi de mieux ressentir et donc d'appréhender les effets de peur et de panique ressentis lors d'un risque.</p> <p>Cela permet également de transmettre les bons comportements en sensibilisant le public scolaire aux enjeux du changement climatique et des catastrophes naturelles. Ces activités sont réalisées au sein des établissements scolaires de niveau collège du réseau REP du département des Bouches-du-Rhône, auprès de 650 élèves de 30 classes de 4ème.</p>

infos pratiques et contacts

<https://www.fondation-afnic.fr/>
suivi@fondation-afnic.fr